Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260321-D26_3_21_10-DE

Mis en ligne le : 25/03/2026
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 21 mars 2026

Délibération N° : 2026/03/21/10

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le dix-sept mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 22 - Votants : 23.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 23 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, CASU, CORRE, BERNARD, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, SANQUER, GUILLOTIN, CALLAC, BLONS, GOARIN, JACOPIN.

Absents et excusés : Mme TOURBOT (pouvoir à Mme PÉRON).

Secrétaire de séance : M. Camille JACOPIN.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R123-6, R123-7 et R123-8

Nombre de membres élus par le Conseil Municipal

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire expose à l'assemblée que les commissions administratives du C.C.A.S. comprennent entre 4 et 8 membres élus par le Conseil Municipal,

M. Bernard GOALEC rappelle que suite à cette nomination, d'autres membres devront y figurer (Article R.123-6 du code de l'action sociale et des familles) :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

M. Bernard GOALEC propose de présenter 5 membres élus par le Conseil Municipal,

Au vu de ces éléments et sur proposition de M. GOALEC, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

FIXE à cinq le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au sein du CCAS.

Listes de candidats aux fonctions de membres du CCAS

M. Bernard GOALEC rappelle que les membres élus par le Conseil Municipal au sein du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260321-D26_3_21_10-DE

Mis en ligne le : 25/03/2026
Sur www.plouedern.fr

À l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions de membres du CCAS avait été déposée :

	Liste N°1	Liste N°2
1er membre du CCAS	Mme Carine NOWAK	
2ème membre du CCAS	Mme Anne-Line BERTHOU	
3ème membre du CCAS	Mme Virginie CALLAC	
4ème membre du CCAS	Mme Christine CORRE	
5ème membre du CCAS	Mme Éliane PÉRON	

Il a ensuite été procédé à l'élection des membres du CCAS, sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

Résultats du premier tour de scrutin

a)	Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b)	Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c)	Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs	0
e)	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	23
f)	Majorité absolue	12

Liste N°	Nombre de suffrages obtenus	
Liste N°1	23	Vingt-trois

Proclamation de l'élection des membres du CCAS

Ont été proclamés membres du CCAS et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste N°1.

1er membre du CCAS	Mme Carine NOWAK	Adjointe au Maire
2ème membre du CCAS	Mme Anne-Line BERTHOU	Conseillère Municipale
3ème membre du CCAS	Mme Virginie CALLAC	Conseillère Municipale
4ème membre du CCAS	Mme Christine CORRE	Conseillère Municipale
5ème membre du CCAS	Mme Éliane PÉRON	Conseillère Municipale

M. Bernard GOALEC, Maire, est Président de la commission du CCAS.

Le Secrétaire,
Camille JACOPIN

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800

Les Assesseurs,
Florence MAREC-PRIGENT & Pascal QUÉDEC